

Remboursé ou Satisfait 2 fois

Satisfactions garanties*

Satisfait?

Brother vous offre
3 ans de garantie

Remboursé!

Brother vous rembourse
si vous n'êtes pas
satisfait

jusqu'au
31 janvier 2010

*Offre valable dans la limite des stocks disponibles sur les produits suivants :
HL-3040CN, HL-3070CW, DCP-9010CN,
MFC-9120CN, MFC-9320CW.



Voir modalités complètes sur www.brother.fr

Extrait de Règlement pour l'offre **REMBOURSÉ OU SATISFAIT 2 FOIS***

Jusqu'au 31 janvier 2010 Brother vous propose une offre exclusivement valable sur les modèles d'imprimantes et de multifonctions suivants : **HL3040CN - HL3070CW - DCP-9010CN - MFC-9120CN - MFC-9320CW**.

L'offre est valable pour toute personne physique ou morale en France Métropolitaine.

Offre limitée à une demande par foyer ou raison sociale et non cumulable avec d'autres offres en cours sur les mêmes références produits. Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

Toute demande incomplète, illisible ou envoyée après le 22 février 2010 (cachet de la poste faisant foi) sera considérée comme nulle.

Cochez l'option sélectionnée

■ **Vous êtes satisfait et souhaitez recevoir votre extension de garantie 3 ans, renvoyez sous 15 jours à compter de la date d'achat les éléments suivants :**

- Le présent formulaire dûment rempli ou recopié sur papier libre
- L'original ou la photocopie de votre ticket de caisse ou facture avec le prix du produit et la date d'achat entourés (*jusqu'au 31 Janvier 2010*)
- Le code barre du produit concerné découpé
- Envoyer le tout à l'adresse indiquée ci-dessous :

Offre Brother SATISFAIT OU REMBOURSE
Facility n°91007
13844 VITROLLES CEDEX

■ **Vous n'êtes pas satisfait et souhaitez être remboursé, vous avez 15 jours pour tester votre produit à partir de la date d'achat et 7 jours pour demander votre remboursement en renvoyant les éléments suivants :**

- Votre imprimante BROTHER : **HL3040CN** ou **HL3070CW** ou **DCP-9010CN** ou **MFC-9120CN** ou **MFC-9320CW** porteuse de l'offre dans son emballage d'origine en parfait état avec son certificat de garantie, ses consommables usagés, le mode d'emploi et tous les accessoires.
- L'original ou la photocopie de votre ticket de caisse ou facture, daté entre le 13 novembre et le 31 Janvier 2010 en entourant le prix de votre imprimante BROTHER ainsi que sa date d'achat.
- Le formulaire ci-dessous complété ou recopié le sur papier libre en lettre majuscules mentionnant impérativement sur 2 lignes les raisons de votre insatisfaction.
- Un RIB ou RIP.
- Tous ces éléments doivent être envoyés à l'adresse ci-dessus en colissimo dans un délai de **7 jours maximum** après vos 15 jours de test – et donc après 15 jours à compter de la date d'achat, cachet de la poste faisant foi.

Je souhaite être remboursé parce que :

INDIQUEZ VOS COORDONNÉES

Nom, Raison sociale :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

.....

Adresse Email :@.....

N° de série de votre machine : N° de Téléphone (pour vous joindre en journée) :

oui

non

Je souhaite recevoir des informations relatives à l'actualité promotionnelle de Brother

Signature :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives vous concernant en écrivant à l'adresse de l'opération. Cette offre de remboursement n'est pas exclusive de l'exercice éventuel du droit de rétractation prévu à l'article L-121-20 du code de la consommation. L'envoi du formulaire vaut acceptation des présentes conditions générales.